

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 OCTOBRE 2021**

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2022**

Membres élus présents : MM AROT – BAILLY - MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – MME DELLABLANCHE – FONTENAT – FRATTA – GALLET – JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND – MARMILLON – MONNET - MME NALLET – MM. PENON – VERNE  
 Membres associés présents : MM. CORBIOLI – LAMY – PIERROT – MME PREVALET

***Intervention d'Agnès Bertillot, Trésorière***

Ce budget primitif se caractérise par la poursuite de la baisse de la ressource fiscale qui s'appuie sur le niveau de l'hypothèse retenue au niveau régional et sur les critères de répartition votée en commission des finances régionale (dont les critères mixent montant historique, pesée économique et performance, ainsi qu'un mécanisme de solidarité régionale calqué sur les modalités de solidarité nationale votée en assemblée générale de CCI France).

En effet, lors de la commission des finances du 3 septembre 2021 et du groupe de travail fiscalité sur la répartition régionale de la TCCI pour 2022 du 9 septembre 2021, la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes a prévu de fixer la contribution à la CCIT de l'Ain pour l'exercice 2022 à 3 254 816 €. Cependant, après de multiples échanges notamment au sein du GT Fiscalité portant sur le fonds de solidarité régionale et sur les impacts du critère performance, l'hypothèse a été fixée le 24 septembre 2021 à 3 257 411 € contre 3 481 561 € dans le budget rectificatif pour 2021, soit une nouvelle baisse de 224 150 €. Pour mémoire, le budget primitif pour 2021, retenu dans son hypothèse initiale la plus défavorable, prévoyait 2 598 563 € de ressource fiscale.

Ce budget primitif pour l'exercice 2021 devra donc s'appuyer sur les orientations fournies par la CCIR Auvergne Rhône-Alpes et sur les différentes décisions prises depuis plusieurs exercices ou à prendre par la Chambre pour maintenir un niveau d'activité conforme tout en poursuivant la baisse de ses charges de fonctionnement.

**1. RAPPEL : LES DONNES REGIONALES**

**1.1. Répartition régionale**

La CCIR Auvergne-Rhône-Alpes répartit la ressource fiscale selon les choix arrêtés par le Bureau et la Commission des Finances, ajustée des impacts de la régionalisation sur les fonctions support (informatique, comptabilité, ressources humaines) et des projets régionaux en cours de déploiement. Elle tient compte des orientations budgétaires du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) et de la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM), déclinée en conséquence.

Le groupe de travail régional sur la répartition de la ressource fiscale pour 2022 a donc prévu de fixer la contribution attribuée à la CCIT de l'Ain pour l'exercice 2022 à 3 257 411 € contre 3 481 561 € dans le budget rectificatif pour 2021, soit une nouvelle baisse de 224 150 €.

**1.2. Orientations budgétaires**

Pour faire face à la baisse de la ressource fiscale, les orientations budgétaires sont les suivantes :

- une poursuite de l'adaptation des charges de fonctionnement au périmètre de notre compagnie ; une fois de plus, les actions seront dimensionnées au plus juste pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du binôme COP/COM, tout en limitant la charge budgétaire.

- un ajustement global des effectifs aux ressources prévisionnelles : le non-remplacement des départs des agents, pour quelque motif que ce soit, est systématiquement analysé en regard de la pérennisation des missions portées par le poste concerné. Les services concernés devront s'organiser en conséquence.

PF	FB
	FB

## DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 OCTOBRE 2021

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2022**

---

### **2. BUDGET DE FONCTIONNEMENT : RECONDUCTION**

#### **2.1. Dispositions générales**

- Les frais de gestion sont ajustés selon les derniers volumes connus et les tendances de leur évolution (certains contrats de maintenance sont revalorisés, conformément aux dispositions contractuelles, ceux relatifs à l'informatique sont validés avec le Directeur régional des systèmes d'information),
- Les paramètres variables des charges de personnel sont fixés soit par CCI France, soit par la CCIR Auvergne Rhône-Alpes ; ainsi, si la valeur du point reste toujours inchangée, le taux de cadrage plafonné tient compte de l'évolution des taux d'ancienneté et des indices d'expérience,
- Les coûts de l'énergie sont ajustés aux consommations et revalorisés.

#### **2.2. Opérations non reconduites et incidences sur l'organisation des services**

Dans le respect des orientations stratégiques et leurs conséquences budgétaires, diverses modifications dans l'organisation des services ont été prises en compte :

○ Direction Développement du Commerce :

- Un poste d'assistante administrative (assistante spécialisée niveau IV) est supprimé. La démission de l'agent titulaire du poste de chargée de développement a permis la promotion d'une assistante spécialisée, rendant ainsi vacant le poste d'assistante (Bureau du 7 décembre 2020). L'opération d'animation commerciale de Bugey Belley (non pourvue depuis plusieurs exercices) n'est pas renouvelée sur l'exercice 2022.

○ Direction Développement Emploi Formation Apprentissage :

- Les postes dont les agents ont été embauchés par l'EGC Centrest ont été supprimés en 2021. Pour mémoire, il s'agit des postes de développeur d'enseignement supérieur (responsable d'activité, niveau VII), de coordinateur pédagogique (enseignant formateur II, niveau VI) et du poste d'assistant administratif et commercial (assistant, niveau III), ce dernier étant non pourvu lors du transfert d'activité (Bureau du 13 janvier 2020).
- Les postes de directeur et d'agent d'accueil sont supprimés, conformément aux orientations stratégiques prises pour relocaliser les agents du service formation sur l'Hôtel Consulaire (Bureau du 2 novembre 2020) ou pour centraliser le pilotage de la formation de l'espace de polarisation Nord à la CCI De Haute-Savoie (Bureau du 3 mai 2021).

○ Direction du Service Création Transmission Prévention des Difficultés des Entreprises :

- Deux postes sont supprimés (assistante spécialisée niveau IV et conseiller création transmission niveau VI) ; une démission et un transfert vers la CCI de région permettent la suppression de ces postes devenus vacants (Bureau du 7 décembre 2020).

La suppression de ces cinq postes et le non renouvellement du CCD animation commerciale de Bugey Belley représente en année pleine un allègement des charges de personnel de l'ordre de 375 K€.

PF	FB
	

## **DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 OCTOBRE 2021**

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2022**

---

### **2.3. Incidence des opérations en cours**

Les opérations suivantes ont un impact sur le budget :

- La révision du format de l'opération « A deux pas mon commerçant », organisée tous les deux ans au sein du réseau consulaire régional,
- La refacturation en totalité des charges relatives aux fonctions support régionales sur les axes 6 (formation) et 7 (équipements), principe décidé par le Bureau régional du 23 septembre 2020,
- La poursuite des opérations d'animation commerciale de la Plastics Vallée, de Plaine de l'Ain Côtière, de Bresse Val de Saône et de Manager de Centre-Ville de Bourg-en-Bresse, soit 4 postes en CDD au sein du Service Commerce,
- La poursuite de la mission de commercialisation des prestations (poste d'attaché commercial en CDD) au sein de la Direction du Développement du Commerce,
- La convention de mise à disposition de compétences d'un officier de sapeurs-pompiers professionnels initiée courant 2019 avec le SDIS de l'Ain pour 3 ans agit toujours en année partielle sur cet exercice budgétaire, soit 75 000 €.
- Désormais pilotées au niveau de l'espace de polarisation Nord, et conformément aux orientations stratégiques régionales, les actions des domaines d'activités stratégiques formation professionnelle et orientation/apprentissage doivent bénéficier des synergies du nouveau territoire constitué de l'Ain et des deux Savoie, s'appuyant sur les ressources communes aux trois CCI et dédiées à l'amélioration de la performance de l'axe formation du contrat d'objectif. Ce pilotage centralisé fera l'objet d'une refacturation de charges dont les modalités seront définies ultérieurement. Conformément au projet de développement voté lors de l'assemblée générale du 31 mai 2021, cette réorganisation nécessite la création d'un poste de chargé d'activité formation qui sera responsable du développement commercial (contrat de droit privé de niveau VI), soit une enveloppe budgétaire de l'ordre de 63 K€.

### **2.4. Opérations nouvelles**

- Néant

## **3. BUDGET D'INVESTISSEMENT**

Le budget des investissements tiendra à nouveau compte du renouvellement partiel du parc informatique et du mobilier de la Chambre, mais également de la poursuite des travaux de mise aux normes accessibilité du patrimoine immobilier de la Chambre (Hôtel Consulaire et Centre des Entrepreneurs, le site de CCI Formation devant recevoir son agrément accessibilité avant fin 2021).

Les deux amphithéâtres de CCI Formation dont les assises basculantes sont vieillissantes et partiellement endommagées seront rénovés, profitant du démontage du mobilier pour refaire les revêtements des sols et les passages de câbles.

Afin d'offrir une prestation adaptée et limiter le cas échéant les déplacements vers le Pays de Gex, il est proposé également d'équiper la salle de réunion du Centre d'Affaires de Ferney-Voltaire d'un matériel de visioconférence similaire à ceux présents à l'Hôtel Consulaire, dans la salle de réunion n°012.

En ce qui concerne les investissements relatifs à l'informatique, ils font préalablement l'objet d'une revue de validation par la direction régionale des systèmes d'information de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes.

PF	FB
	

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 OCTOBRE 2021**

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2022**

**3.1. Opérations générales d'investissement corporel**

- Le renouvellement d'installations techniques et d'agencements liés notamment à la réglementation pour l'accessibilité des personnels à mobilité réduite (PMR des ERP) de l'Hôtel Consulaire pour 40 000 €,
- La mise en place dans la salle de réunion du Centre d'Affaires (FIT) d'un équipement de visioconférence pour 5 500 €,
- La rénovation des amphithéâtres de CCI Formation pour 60 000 €,
- Le renouvellement de mobilier de bureau pour 10 000 €,
- Le renouvellement courant des matériels informatiques pour 30 000 €.

**3.2. Opérations générales d'investissement corporel**

- Néant

**4. EQUILIBRE BUDGETAIRE**

**4.1. Charges**

	<b>Exécuté 2020</b>	<b>Rectificatif 2021</b>	<b>Primitif 2022</b>
Achats marchandises	13 638 €	3 950 €	5 200 €
Indemnités	684 €	-	-
Charges sociales	5 450 €	-	4 700 €
Achats et charges externes (1)	4 141 284 €	4 469 161 €	3 939 983 €
Impôts et taxes	93 772 €	94 545 €	96 721 €
Dotation amort. provisions	377 060 €	320 886 €	291 536 €
Autres charges (2)	109 224 €	101 120 €	138 637 €
Charges financières	9 541 €	-	-
Charges exceptionnelles	90 006 €	-	-
IS	-	1 500 €	2 500 €
<b>Total des charges</b>	<b>4 831 118 €</b>	<b>4 991 162 €</b>	<b>4 479 277 €</b>
Résultat bénéficiaire	569 693 €	-	241 193
<b>Total général</b>	<b>5 400 811 €</b>	<b>4 991 162 €</b>	<b>4 720 470 €</b>

(1) dont les charges de personnel de 2 896 583 € pour 45 ETP

(2) voir ci-dessous le détail des concours financiers

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Primitif 2022</b>
Contribution Alimentec	54 824 €
Challenge des unions commerciales	6 800 €
Fonds de concours du Tribunal de commerce	5 000 €
UCAB Bugey Expo	1 200 €
Divers (autres bénéficiaires)	1 010 €
<b>Total</b>	<b>68 834 €</b>

Principales variations des charges :

- la baisse des achats et charges externes obtenue par la rationalisation continue des dépenses de fonctionnement tant opérationnelles que liées à l'entretien du patrimoine, et notamment les subventions attribuées,
- conséquence de la baisse des effectifs, la baisse d'environ 296 K€ des charges de personnel refacturées par la CCIR Auvergne Rhône-Alpes en charges externes liées aux postes supprimés.

PF	FB
	

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 OCTOBRE 2021**

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2022**

**4.2. Charges**

	<b>Exécuté 2020</b>	<b>Rectificatif 2021</b>	<b>Primitif 2022</b>
Ressource fiscale	4 018 235 €	3 481 561 €	3 257 411 €
Ventes	10 791 €	35 000 €	10 000 €
Production vendue	730 661 €	824 114 €	986 884 €
Subventions	458 024 €	473 283 €	443 675 €
Reprise sur provisions	76 581 €	-	-
Produits financiers	14 505 €	20 500 €	22 500 €
Produits exceptionnels	92 014 €	73 €	-
<b>Total des produits</b>	<b>5 400 811 €</b>	<b>4 834 531 €</b>	<b>4 720 470 €</b>
Résultat déficitaire	-	156 631 €	-
<b>Total général</b>	<b>5 400 811 €</b>	<b>4 991 162 €</b>	<b>4 720 470 €</b>

Principales variations des produits :

- la poursuite de la baisse de la ressource fiscale qui s'appuie sur le niveau de l'hypothèse retenue au niveau régional et sur les critères de répartition votée en commission des finances régionale (dont les critères mixent montant historique, pesée économique et performance, ainsi qu'un mécanisme de solidarité régionale calqué sur les modalités de solidarité nationale votée en AG de CCI France),
- une relance des actions de formation continue, sous l'impulsion et en synergie avec le pilotage centralisé du domaine par l'espace de polarisation Nord,
- le maintien des subventions, malgré l'incertitude pesant sur les finances des principaux partenaires financiers, dont les financements relatifs aux opérations d'animation commerciale,
- la baisse conséquente de l'affectation de taxe d'apprentissage.

**4.3. Capacité d'autofinancement**

	<b>Exécuté 2020</b>	<b>Rectificatif 2021</b>	<b>Primitif 2022</b>
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Valeur comptable cession	-	-	-
Dotation amort provisions	461 743 €	320 886 €	291 536 €
Résultat positif	569 693 €	-	241 193 €
<b>Total augmentation</b>	<b>1 031 436 €</b>	<b>320 886 €</b>	<b>532 729 €</b>
<u>Eléments de diminution :</u>			
Produits cession actif	-	-	-
Subventions virées au résultat	96 €	73 €	-
Reprise sur provisions	169 240 €	-	-
Déficit de l'exercice	-	156 631 €	-
<b>Total diminution</b>	<b>169 336 €</b>	<b>156 704 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>+862 100 €</b>	<b>+164 182 €</b>	<b>+532 729 €</b>

PF	FB
	

## DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 OCTOBRE 2021

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2022**

### 4.4. Opérations en capital

	Exécuté 2020	Rectificatif 2021	Primitif 2022
<b>Emplois :</b>			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	19 041 €	340 000 €	145 500 €
Immobilisations financières	200 000 €	200 000 €	-
Augmentation des stocks	-	-	-
Remboursement emprunts	-	-	-
<b>Total des emplois</b>	<b>219 041 €</b>	<b>540 000 €</b>	<b>145 500 €</b>
<b>Ressources :</b>			
Capacité d'autofinancement	+862 100 €	+164 182 €	+532 729 €
Diminution des immos financ.	356 500 €	563 600 €	-
Diminution des stocks	1 443 €	-	-
Emprunts et dettes financières	10 791 €	-	-
<b>Total des ressources</b>	<b>1 230 834 €</b>	<b>727 782 €</b>	<b>+ 532 729 €</b>
<b>Prélèvement sur le fonds de roulement</b>	-	-	-
<b>Excédent sur le fonds de roulement</b>	<b>1 011 793 €</b>	<b>187 782 €</b>	<b>387 229 €</b>

Dans cette esquisse, le budget prévoit donc un résultat de fonctionnement bénéficiaire à 241 193 €, conséquence d'une relative stabilité de la ressource fiscale, et des effets du plan de rationalisation des charges mis en œuvre depuis plusieurs exercices. Ce sont en effet 6 postes qui sont supprimés dans ce budget primitif pour lequel, portant les effectifs budgétés à 45 postes et, pour la première fois depuis ces dernières années, les charges de personnel passent sous la barre des 3 millions d'euros.

Dans cette version primitive du budget 2022, la capacité d'autofinancement est positive à 532 729 € et le fonds de roulement est augmenté de 387 229 € afin notamment d'assurer le financement des investissements, conformément aux différentes décisions d'assemblée générale.

Ce résultat est également la conséquence de la poursuite de la rationalisation des charges de fonctionnement et, notamment, par les modifications des charges de personnel des postes suivants :

o Direction Développement du Commerce :

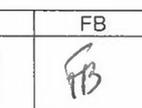
- Un poste d'assistante administrative (assistante spécialisée niveau IV) est supprimé. La démission de l'agent titulaire du poste de chargée de développement a permis la promotion d'une assistante spécialisée, rendant ainsi vacant le poste d'assistante (Bureau du 7 décembre 2020). L'opération d'animation commerciale de Bugey Belley (non pourvue depuis plusieurs exercices) n'est pas renouvelée sur l'exercice 2022.

o Direction Développement Emploi Formation Apprentissage :

- Les postes dont les agents ont été embauchés par l'EGC Centrest ont été supprimés en 2021. Pour mémoire, il s'agit des postes de développeur d'enseignement supérieur (responsable d'activité, niveau VII), de coordinateur pédagogique (enseignant formateur II, niveau VI) et du poste d'assistant administratif et commercial (assistant, niveau III), ce dernier étant non pourvu lors du transfert d'activité (Bureau du 13 janvier 2020).

- Les postes de directeur et d'agent d'accueil sont supprimés, conformément aux orientations stratégiques prises pour relocaliser les agents du service formation sur l'Hôtel Consulaire (Bureau du 2 novembre 2020) ou pour centraliser le pilotage de la formation de l'espace de polarisation Nord à la CCI De Haute-Savoie (Bureau du 3 mai 2021),

- La réorganisation stratégique de la formation professionnelle continue au sein de l'espace de polarisation induit la création d'un poste de chargé d'activité formation qui sera responsable du développement commercial (contrat de droit privé de niveau VI) (Bureau du 6 septembre 2021).

PF	FB
	

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 OCTOBRE 2021**

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2022**

---

**5. COMMISSION DES FINANCES**

Ce budget primitif pour l'exercice 2022 a reçu un avis favorable de la part de la Commission des Finances du 4 octobre 2021.

Monsieur Philippe Verne va vous donner lecture de cet avis.

La Commission des Finances s'est réunie le 4 octobre 2021 afin d'émettre un avis sur le budget primitif de l'année 2022.

"Après étude du dossier et échanges de vues, la Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur le budget primitif de l'année 2022."

Ce budget primitif pour l'exercice 2022 et ses annexes budgétaires sont soumis :

- pour avis à la CCI R Auvergne Rhône-Alpes,
- pour délibération à l'assemblée générale du 18 octobre 2021.

**L'Assemblée,**

**- vu l'exposé d'Agnès Bertillot, Trésorière,  
- vu l'avis de la Commission des Finances,  
après examen et échanges d'observations, et après avoir délibéré approuve le budget primitif 2022 et ses décisions organisationnelles.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

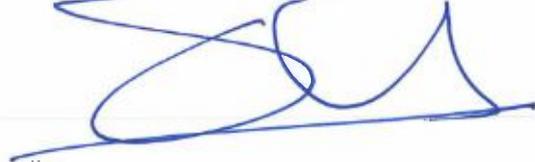
- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	32
- Nombre de Membres présents .....	17
- Nombre de voix pour .....	17
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frederic BORTOT  
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT  
Président



## DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 OCTOBRE 2021

### Objet : BUDGET PRIMITIF 2022 – ANNEXES BUDGETAIRES

A.1/ service général

Charges	Exécuté 2020	Rectificatif 2021	Primitif 2022
Achats marchandises	13 638 €	3 950 €	5 200 €
Salaires	684 €	-	-
Charges sociales	5 064 €	-	4 700 €
Achats et charges externes	3 267 302 €	3 554 710 €	3 232 738 €
Impôts et taxes	70 612 €	71 092 €	72 432 €
Dotations amort. et prov.	199 110 €	180 415 €	173 369 €
Concours financiers	79 875 €	95 120 €	86 040 €
Charges financières	-	-	-
Contributions versées aux services	487 106 €	431 742 €	143 705 €
Charges exceptionnelles	53 317 €	-	-
IS	-	1 500 €	2 500 €
<b>Total des charges</b>	<b>4 176 708 €</b>	<b>4 338 529 €</b>	<b>3 720 684 €</b>
Résultat bénéficiaire	733 728 €	10 420 €	310 473 €
Total général	4 910 436 €	4 348 949 €	4 031 157 €

Produits	Exécuté 2020	Rectificatif 2021	Primitif 2022
Ressource fiscale	4 018 235 €	3 481 561 €	3 257 411 €
Ventes	10 791 €	35 000 €	10 000 €
Production vendue	390 339 €	355 243 €	331 063 €
Subventions	356 157 €	423 283 €	379 213 €
Produits financiers	14 505 €	20 500 €	22 500 €
Autres produits et transfert de ch.	30 958 €	33 362 €	30 970 €
Reprise sur provisions	2 385 €	-	-
Produits exceptionnels	87 066 €	-	-
<b>Total des produits</b>	<b>4 910 436 €</b>	<b>4 348 949 €</b>	<b>4 031 157 €</b>
Résultat déficitaire	-	-	-
Total général	4 910 436 €	4 348 949 €	4 031 157 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2020	Rectificatif 2021	Primitif 2022
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Valeur comptable des actifs cédés	-	-	-
Dotations amort. et prov.	250 714 €	180 415 €	173 369 €
Résultat positif	733 728 €	10 420 €	310 473 €
<b>Total augmentation</b>	<b>984 442 €</b>	<b>190 835 €</b>	<b>483 842 €</b>
<u>Eléments de diminution :</u>			
Produits de cession des actifs	-	-	-
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	90 183 €	-	-
Déficit de l'exercice	-	-	-
<b>Total diminution</b>	<b>90 193 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Capacité d'autofinancement	+894 249 €	+190 835 €	+483 842 €

PF	FB
	

## DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 OCTOBRE 2021

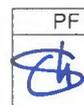
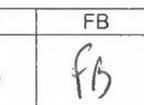
### Objet : BUDGET PRIMITIF 2022 – ANNEXES BUDGETAIRES

Opérations en capital	Exécuté 2020	Rectificatif 2021	Primitif 2022
<b>Emplois :</b>			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	8 152 €	340 000 €	70 000 €
Immobilisations financières	200 000 €	200 000 €	-
Remboursement des emprunts	-	-	-
Augmentation des stocks	-	-	-
Opérations interservices	36 275 €	26 653 €	26 613 €
<b>Total des emplois</b>	<b>244 427 €</b>	<b>566 653 €</b>	<b>96 613 €</b>
<b>Ressources :</b>			
Capacité d'autofinancement	+894 249 €	+190 835 €	+483 842 €
Cessions d'immobilisations	-	-	-
Diminution des stocks	1 443 €	-	-
Emprunts et dettes financières	356 500 €	563 600 €	-
<b>Total des ressources</b>	<b>1 256 218 €</b>	<b>754 435 €</b>	<b>483 842 €</b>
Prélèvement sur fds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	1 011 791 €	187 782 €	387 229 €

#### A.2/ Service formation

Charges	Exécuté 2020	Rectificatif 2021	Primitif 2022
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	386 €	-	-
Achats et charges externes	820 009 €	857 130 €	659 428 €
Impôts et taxes	12 411 €	12 660 €	12 840 €
Dotations amort. et prov.	177 142 €	137 623 €	117 240 €
Concours financiers	34 792 €	14 477 €	52 597 €
Charges financières	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	32 225 €	-	-
<b>Total des charges</b>	<b>1 077 965 €</b>	<b>1 021 890 €</b>	<b>842 105 €</b>
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	1 077 965 €	1 821 890 €	842 105 €

Produits	Exécuté 2020	Rectificatif 2021	Primitif 2022
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	284 960 €	402 525 €	586 698 €
Subventions	101 867 €	50 000 €	64 462 €
Reprise sur provisions	71 582 €	-	-
Produits financiers	-	-	-
Autres produits	-	-	-
Contributions reçues des services	487 106 €	431 742 €	143 705 €
Produits exceptionnels	4 947 €	73 €	-
<b>Total des produits</b>	<b>950 462 €</b>	<b>884 340 €</b>	<b>794 865 €</b>
Résultat déficitaire	125 503 €	137 550 €	47 240 €
Total général	1 077 965 €	1 021 890 €	842 105 €

PF	FB
	

## DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 OCTOBRE 2021

### Objet : BUDGET PRIMITIF 2022 – ANNEXES BUDGETAIRES

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2020	Rectificatif 2021	Primitif 2022
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Valeur comptable des actifs cédés	-	-	-
Dotations amort. et prov.	210 221 €	137 623 €	117 240 €
Résultat positif	-	-	-
<b>Total augmentation</b>	<b>210 221 €</b>	<b>137 623 €</b>	<b>117 240 €</b>
<u>Eléments de diminution :</u>			
Subventions virées au résultat	96 €	73 €	-
Reprise sur provisions	76 433 €	-	-
Déficit de l'exercice	125 503 €	137 550 €	47 240 €
<b>Total diminution</b>	<b>204 032 €</b>	<b>137 623 €</b>	<b>47 240 €</b>
Capacité d'autofinancement	+6 189 €	0 €	70 000 €

Opérations en capital	Exécuté 2020	Rectificatif 2021	Primitif 2022
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	10 889 €	-	70 000
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	-	-	-
Opérations interservices	-	-	-
<b>Total des emplois</b>	<b>10 889 €</b>	<b>0 €</b>	<b>70 000 €</b>
<u>Ressources :</u>			
Capacité d'autofinancement	+6 189 €	+0 €	+70 000 €
Emprunts et dettes financières	4 700 €	-	-
Cession d'actifs	-	-	-
<b>Total des ressources</b>	<b>10 889 €</b>	<b>0 €</b>	<b>70 000 €</b>
Prélèvement sur fds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

#### A.3/ Service divers

Charges	Exécuté 2020	Rectificatif 2021	Primitif 2022
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Achats et charges externes	86 220 €	84 181 €	80 762 €
Impôts et taxes	10 749 €	10 793 €	11 449 €
Dotations amort. et prov.	808 €	2 848 €	927 €
Concours financiers	-	-	-
Intérêts des emprunts	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	3 464 €	-	-
<b>Total des charges</b>	<b>101 241 €</b>	<b>97 822 €</b>	<b>93 138 €</b>
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	101 241 €	97 822 €	93 138 €

## DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 OCTOBRE 2021

### Objet : BUDGET PRIMITIF 2022 – ANNEXES BUDGETAIRES

Produits	Exécuté 2020	Rectificatif 2021	Primitif 2022
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	55 363 €	66 346 €	69 123 €
Subventions	-	-	-
Reprise sur provisions	2 614 €	-	-
Autres produits	6 730 €	1 975 €	1 975 €
Produits financiers	-	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-
<b>Total des produits</b>	<b>64 707 €</b>	<b>68 321 €</b>	<b>71 098 €</b>
Résultat déficitaire	36 534 €	29 501 €	22 040 €
<b>Total général</b>	<b>101 241 €</b>	<b>97 822 €</b>	<b>93 138 €</b>

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2020	Rectificatif 2021	Primitif 2022
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Dotations amort. et prov.	808 €	2 848 €	927 €
Résultat positif	-	-	-
<b>Total augmentation</b>	<b>808 €</b>	<b>2 848 €</b>	<b>927 €</b>
<u>Eléments de diminution :</u>			
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	2 614 €	-	-
Déficit de l'exercice	36 534 €	29 501 €	22 040 €
<b>Total diminution</b>	<b>39 148 €</b>	<b>29 501 €</b>	<b>22 040 €</b>
Capacité d'autofinancement	-38 340 €	-26 653 €	-21 113 €

Opérations en capital	Exécuté 2020	Rectificatif 2021	Primitif 2022
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	5 500 €
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	-	-	-
Opérations interservices	-	-	-
<b>Total des emplois</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>5 500 €</b>
<u>Ressources :</u>			
Capacité d'autofinancement	-38 340 €	-26 653 €	-21 113 €
Emprunts et autres dettes	2 065 €	-	-
Opérations interservices	36 275 €	26 653 €	26 613 €
<b>Total des ressources</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Prélèvement sur fonds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-